

LES CLOCHES DE CHEZ NOUS

par M. le curé Desvignes, 1926

L'ÉGLISE de St-Julien-Molin-Molette était avant l'année 1555 déjà pourvue de quatre cloches. Elles pesaient environ 14 quintaux la première, 9 la seconde, 6 la troisième et la quatrième, 3 à 4 quintaux (le quintal, 100 livres poids de Marc, valait en kgs 48.952, mais la diversité des poids et mesures de l'époque était telle qu'il est bien difficile d'apprécier exactement. A St-Julien par exemple, le poids usité était celui de Montpellier. Or, 100 livres à Montpellier faisaient 83 livres à Paris).

Cette église eut beaucoup à souffrir des guerres de Religion.

Reconstruite en 1555 sur l'emplacement d'une autre fort ancienne (le cartulaire du prieuré de St-Sauveur-en-Rue atteste qu'une église paroissiale existait en 1090), les habitants de la paroisse très éprouvée par les guerres civiles et les troubles du moment n'ayant pas les moyens de construire le clocher pour y mettre les cloches, on se contenta d'en suspendre deux sur quatre piliers de bois, au-dessus de la principale porte de l'église, les deux autres étant dans l'église, sur le pavé.

Comme elles étaient en péril imminent de se "casser et rompre", un accord intervint, auquel participa Messire Noël Grojat, prêtre de ce lieu (né à la Batterie, annexe de Graix, nommé curé de St-Julien en 1598, y résida jusqu'à sa mort en juillet 1610).

Par acte du 16 octobre 1596, Marguerite de Gaste donna le haut étage d'une tour carrée (voir donation dans Histoire de l'Église).

Ce n'est qu'en 1670, sous l'impulsion d'un curé remarquablement actif et entreprenant, Messire Jacques Dumas, que l'on s'occupa sérieusement de la construction du clocher, et en 1677 la construction du clocher actuel fut achevée.

M. Jacques Dumas, précédemment curé de St-Pal-de-Mons, conseiller et aumônier du Roy, gradué nommé en théologie, prit possession de la cure de St-Julien et son annexe de Colombier, le 8 décembre 1664. Mort à St-Julien le 28 juin 1683, il fut inhumé dans l'église, "proche le maître-autel, du côté droit en entrant dans la dite église". Au regard de son nom, en marge du répertoire du registre des décès (année 1683) figure cette mention écrite de la main de son successeur, "curé méritant, digne des prières de ses successeurs".

Un siècle plus tard, en 1776, un autre curé de St-Julien, prêtre de grand mérite et des plus distingués, Messire Henry Léorat de Picansel, fit refondre une des cloches, la troisième. Il la remplaça par une autre plus grosse, la seule qui plus tard échappa au vandalisme impie

de 1793. Et voici tracée de sa main la relation qu'il a laissé de son baptême : *“Le dimanche 18 août 1776 fut bénite par Mre Henry Léorat de Picansel, curé de la paroisse, une cloche de 12 quintaux 45 livres poids de Lion, fondue il y avait près de deux mois par Ducray fondeur à Lion et qui, à raison de 30 sols la livre, revint à la marguillerie à 1865 livres, sur quoi il y eut à déduire 320 livres et qui fut cédée au dit Ducray qui la fit entrer dans celle-ci.*

Le parrein fut Messire François-David Bolloud, Chevalier, seigneur de St-Julien, des baronnies de Bourg-Argental, Fontaine-Françoise, Chaumes, Fontenelle, Chaseuil, Courchamps, etc. gouverneur et lieutenant du Roy en la ville de Bourg-Argental, receveur général du Clergé de France, la marreine, dame Marie-Charlotte Joséphine Pichon de la Rivoire de Missy, marquise de la Rivoire, dame seigneuress de Vanosc, Vocance, Villevocance, St-Julien-Vocance, Monastier, etc.

Furent présents Messire Louis Hector Melchior Marie de Harenc, Chevalier, seigneur de la Condamine, Ampuis, etc, Messire noble Jérôme Tavernier de Lassagne, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; ancien lieutenant colonel du régiment de Foix, pensionné de Sa Majesté, seigneur de Montell, Marcoux, etc. ainsi que plusieurs autres personnes de distinction.”

(1) Messire Henry Léorat de Picansel, né à Annonay le 24.11.1741, était en 1772 1^{er} vicaire de l'église presbytérale de St-Séverin à Paris. Nommé curé de St-Julien-Molin-Molette-en-Forez en 1774, résigna sa cure de St-Julien à son frère aîné Jean-Antoine Léorat, curé de St-Jeuress, et fut lui-même installé le 14 mars 1786 curé de Notre-Dame à Annonay. Chassé par la Révolution, il y rentra et demeura jusqu'à sa mort survenue le 23 mai 1823.

Ce n'est que l'année suivante qu'on put faire sonner cette nouvelle cloche à la volée. L'explication de ce retard nous est encore donnée par M. de Picansel : *“Le 7 may 1777, veille de l'Ascension, on a fait sonner pour la première fois à la volée la grosse cloche qui avait été fondue l'année passée. On avait pas pu la sonner plus tôt parce qu'on voulait refaire le beffroi et que le bois que l'on destinait à cet usage, et qui n'avait été coupé que trois mois avant la fonte de la cloche, n'était pas suffisamment sec. Ce bois, qui est tout en chêne, avait été acheté au bourg 100 livres, la construction du beffroi, en y comprenant la descente et la montée des cloches, a coûté 120 livres et 20 livres pour le plancher, les volets et autres réparations nécessaires, et 20 livres pour les ferrures.*

Jean-Julien Coron et François Oriol, tous deux menuisiers du lieu, ont fait le beffroi qui a été exécuté avec beaucoup de soin, et Romain Cognet, serrurier au Mas, a fait les ferrures.”

A quelques jours de là survint un accident : la rupture de la deuxième cloche. M. Léorat relate le fait en ces termes :

“Mercredi dans l'Octave de la Fête-Dieu, 4 juin 1777, il s'éleva sur les 6 heures du soir un nuage effrayant qui fit tout craindre. La dévotion d'assister à la bénédiction avait attiré beaucoup de monde à l'église. Des jeunes gens de la campagne montèrent au clocher et sonnèrent le tocsin sur la deuxième cloche, avec tant de rudesse et de maladresse qu'ils la cassèrent et la mirent hors d'état de pouvoir jamais rendre aucun son.

Toute la paroisse fut très fâchée de cet événement parce que, outre que cette petite cloche avait un son très clair qu'on aimait, on lui attribuait superstitieusement une vertu particulière pour dissiper les nuages et protéger la récolte.

Cette cloche pesait plus de deux quintaux. Telle était l'inscription : "*Sonus meus Jesus M. Joseph. Ste Juliane ora pro nobis, ne mala morte, tempestate et grandine pereamur.*"

Messire Gabriel de Harenc, seigneur de la Condamine et Isabel de Laurencin dame de la Condamine, parrein et marreine. Messire Jean Quiblier curé, 1700".

(1) Messire Jean Quiblier, originaire du Montet, paroisse de St-Sauveur-en-Rue, fut curé de St-Julien-M.M. de 1686 à 1709.

Sans perdre un moment, le bon curé pourvut à son remplacement. Dès le 1er janvier suivant, il bénissait une nouvelle cloche et dressait l'acte de son baptême :

"Le 1er janvier (1778) fut bénite, après vespres par Messire Henri Léorat de Picansel, curé de la paroisse, une cloche pesant 262 livres poids de Lion, refondue et augmentée par Ducray fondeur à Lion, aux frais de Sieur Benoît Desorme marchand moulinier de ce lieu, et de Gabriel Coignet, laboureur habitant au lieu de Combenoire de cette paroisse, qui ont donné généreusement chacun 100 livres.

Le parrein a été Blaise Desorme marchand moulinier de ce lieu, la marreine Marianne Blachon épouse de Gabriel Coignet de Combenoire. Ont assisté à cette cérémonie Messire André Oriol prêtre de ce lieu et Messire Jean-François Regis Bollioud aussi de ce lieu, et la plus grande partie des paroissiens et paroissiennes".

Pas plus hélas que deux de ses compagnes cette nouvelle cloche ne devait faire longtemps retentir ses carillons joyeux. La tourmente révolutionnaire approchait.

Bientôt les prêtres restés fidèles à leurs serments seront traités en rebelles, proscrits, remplacés par des intrus. Ceux-ci ne tardèrent pas à être eux aussi inquiétés, poursuivis, incarcérés. Bientôt les noms des saints seront supprimés, les croix abattues, les vases et ornements sacrés inventoriés, spoliés.

L'église va être fermée, puis convertie en atelier pour la fabrication du salpêtre ; et, pour achever son dépouillement complet, les cloches des églises supprimées, à la disposition de la Nation pour la fabrication de monnaie de billon dont la rareté provoquait des plaintes. Ce n'était pas encore le cas à St-Julien.

En 1792, avec l'état de guerre, la pénurie de métal devint plus grande encore. Les prescriptions se font pressantes, impératives. Elles ne sont pourtant pas encore exécutées. Il faudra attendre un an ; il faudra Javogues, l'armée révolutionnaire, les églises fermées, pour que les municipaux se décident à obéir.

En février 1793, la Convention autorisa toutes les communes de la République à convertir en canons une partie de leurs cloches. On ne profita guère de l'autorisation.

Cinq mois après, elle décrétait qu'il ne serait laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse, pour servir de timbre à l'horloge, et que toutes les autres seraient dans le délai d'un mois envoyées aux fonderies les plus voisines pour y être transformées en canons.

Durant le siège de Lyon (sept. octobre 1793), ces dispositions ne reçurent aucune application. Les communes tenaient à conserver leurs cloches, elles ne se conformaient ni aux décrets de la Convention, ni aux arrêtés des Districts.

Mais le 7 novembre 1793, Jacques Peyron, d'Armeville (St-Etienne), fut spécialement délégué pour faire exécuter les décrets concernant les cloches. Les contrevenants allaient être désormais regardés et traités comme suspects, et l'on sait le sens redoutable attaché à ce terme. Les communes qui jusqu'alors n'avaient pas déferé aux ordres de la

Convention durent se résigner.

A St-Julien, on tenta vainement de conserver deux cloches. On ne parvint qu'à sauver la plus grosse. Le 11 Novembre 1793, la municipalité étant assemblée "en conformité de l'arrêté des Administrateurs du Directoire du District d'Armeville, cy-devant St-Etienne, en date du 7 novembre 1793, relatif à la descente et au transport des cloches de cette Commune dans le chef-lieu du District, un membre a dit qu'il serait très à propos de laisser une cloche autre que celle du timbre, attendu que cette dernière est dans le clocher et que la première sert de ralliement à la Commune.

Le Procureur de la Commune entendu (1) :

La municipalité a arrêté qu'extrait du présent serait envoyé de suite aux Administrateurs du District d'Armeville, pour qu'ils aient à statuer sur la demande faite par la Commune pour laisser une cloche autre que celle du timbre et que les deux restantes seront descendues à la diligence du Procureur de la Commune."

(1) Le Procureur de la Commune était Jean-Baptiste Barrier, moulinier en soie, dont la fabrique (ancien moulinage St-Joseph) fut acquise en 1806 par M. Gillier de St-Chamond. Il exerça la charge de Procureur syndic de la commune de St-Julien depuis le 14 novembre 1790 jusqu'au 10 Germinal An V (30 mars 1797).

Le 4 Frimaire An 2 (24 nov. 1793), la municipalité était de nouveau assemblée pour le même objet. Le "citoyen procureur" qui, aux termes de la délibération précédente avait été chargé de la descente des cloches dans les 24 heures présenta à l'assemblée l'extrait d'une délibération du Directoire du District d'Armeville, cy-devant St-Etienne, en date du sixième jour de la deuxième décade du second mois de l'An 2 de la République Française une et indivisible.

L'article premier était ainsi conçu : *"Toutes les municipalités dépendantes de son arrondissement mettront à la disposition du citoyen Peyron, commissaire, toutes les cloches, excepté une pour chaque paroisse (vieux style) qui sera à son choix. En vertu du dit article, la municipalité arrête qu'il sera sursis à l'exécution de la descente des cloches, jusqu'à l'arrivée du citoyen Peyron, commissaire, ou de tout autre par luy préposé"*.

Le 3 Nivôse an 2 (23 décembre 1793), livraison est faite de l'argenterie contenue dans l'église, c'est-à-dire des vases sacrés.

Et dans le moment que les citoyens chargés de la dite réquisition sont arrivés à la chambre commune, la municipalité était assemblée, aux fins de prendre des arrangements pour députer deux officiers au District de la Commune d'Armes (St-Etienne) pour y porter le poids de leurs cloches.

Le 23 Nivôse An 2 (12 janvier 1794), la municipalité arrête que : *"Tous les cuivres provenant de la cy-devant église ainsi que ceux déposés par les citoyens de cette commune seront envoyés, sous le plus bref délai, aux citoyens administrateurs, ainsi que les cloches, à la charge, par les citoyens chargés de la voiture, d'apporter décharge à la municipalité"*.

Et le triste épisode se clôt sur cette décharge qui est ainsi libellée :

"Je reconnais avoir reçu de la Commune de Molin-Molette trois cloches pesant douze cent dix livres, poids de marc.

Fait à la Commune d'Armes ce 17 Pluviôse An 2 (5 février 1794) de la République une et indivisible. Peyron Réal, Commissaire."

Le 19 Pluviôse An V (7 février 1797), le citoyen Louis Balmes, instituteur et secrétaire de la commune, au moment de quitter sa fonction, remettait à la municipalité diverses sommes en assignats "133 livres provenant de la vente des cordes des cloches, croix de grand chemin, etc."

L'église avait été fermée en novembre 1793, et ce n'est que fin 1802, ou tout au début de 1803 que l'exercice du culte régulier put être rétabli.

Ce n'est qu'en 1816 que l'on put remplacer deux des trois cloches disparues pendant la Révolution.

La bénédiction des deux nouvelles cloches eut lieu le 15 septembre 1816. Les archives paroissiales ont conservé la relation de cette cérémonie :

"Le 15 septembre de l'an 1816, je soussigné Jean-Antoine Jamet, curé de St-Julien, accompagné de M. Crozet mon vicaire, de M. Roche sous-diacre, et de M. Quiblier clerc, etc. ai béni deux cloches : l'une pesant 700 livres dédiée à St-Julien et à la Vierge (et appelée Melchiorine) dont le parrain a été sieur Jacques d'Harenc, vicomte de la Condamine, chevalier de St-Louis, commandant de la Garde Nationale de l'arrondissement de St-Etienne ; la marraine a été Marie-Henriette Corompt, dame Godin de St-Julien-Molin-Molette.

L'autre pesait 360 livres dédiée à la Confrérie du St-Sacrement de l'Autel et sous le nom de Françoise, dont le parrain a été Jean-Joseph Corompt moulinier à St-Julien et la marraine a été Françoise Vincent de Panette dame d'Harenc de la Condamine de St-Julien-Molin-Molette.

Etaient présents : M. Jean-Marie Melchior d'Harenc de la Condamine et M. Jacques Chirol maire de St-Julien, M. Claudius Gillier, M. J. Estienne, M. Joseph Blanchard tous trois de St-Chamond, M. Valla de St-Julien et M. Godin aussi de St-Julien.

Signé Jamet Curé"

Jean-Antoine Jamet, né le 29 Août 1766. Nommé curé desservant de la succursalle de St-Julien-Molin-Molette le 6 juin 1804 y demeura jusqu'en 1820.

La Confrérie du St-Sacrement ou des Pénitents, très florissante pendant de longues années avait été établie depuis fort longtemps à St-Julien. Ayant momentanément disparu, elle fut reconstituée par M. J.B. Thibaud curé (1733-1754). Sans doute après la Révolution M. Jean-Antoine Jamet tenta-t-il de la faire revivre, mais elle ne dut pas subsister longtemps.

L'article 7 du règlement des Pénitents mentionne que la bénédiction du St-Sacrement, le 3^e dimanche du mois, ne se donne qu'en leur considération.

Les cloches en 1926

Elles sont au nombre de trois. Nous venons d'en voir les origines. Il reste à en donner la description.

Première cloche.

Est celle qui fut bénite le 18 août 1776 par Messire Henri Léorat de Picansel, sonna pour la première fois à la volée le 7 mai 1777. La seule qui fut sauvée du vandalisme révolutionnaire. Cette cloche a un diamètre à la base de 0,935 m. Elle pèse environ 480 kg et

donne la note *La*.

Son inscription disposée en cinq cordons formant ceinture, avec index de l'un à l'autre est la suivante :

"Sparate in eo omnis congregatio populi effundete coram illo corda vestre. — Deus adjutor noster in oeternum.

Bénite par M. Hi Léorat de Picansel curé, Messire David Bollioud, Chevalier, seigneur de St-Julien, des Baronnie du Bourg-Argental, Fontaine-Françoise, Chaume, Fontenelle, Chaseuil, Courchamp, etc, receveur général du Clergé de France ; Dame Marie-Charlotte Joséphine Pichon de la Rivoire de Missy, marquise de la Rivoire, dame seigneure de Vanosc, Vocance, Villevocance, St-Julien-Vocance, Monastier, etc. ; parein et mareine.

André Royer, J.B. Coront, Bte Mantelin, Marguilliers."

Première face : Vierge portant l'Enfant Jésus — Deuxième face : Christ en Croix avec la date de 1776 — Marque du fondeur : Ducray à Lyon.

Nota. — Cette cloche a été refondue par Paccard pour faire le dernier carillon.

Deuxième cloche

Bénite le 15 septembre 1816, dédiée à St-Julien et à la Ste Vierge et appelée Melchiorine. Cette cloche a 0,762 m de diamètre à la base et pèse environ 250 à 260 kg (700 livres, d'après le curé Jamet).

Actuellement fêlée (depuis 1918), elle devait probablement donner la note *Do*. Elle va être remplacée par une nouvelle cloche d'un métal tout nouveau. Son inscription est la suivante :

"Parrain, M. Jacques d'Harenc, chevalier de St-Louis et Mairaine Henriette Corompt, dame Godin. M. Jean Ant. Jamet curé. J. Chirol maire".

Effigies 1ère face : Christ en croix avec l'inscription "Sancte Juliane ora pro nobis" — 2ème face : Ste Vierge, mains étendues dans gloire — Marque du fondeur : Burdin, fondeur Lyon 1816.

Troisième cloche

Fondue en même temps que la précédente ; bénite aussi le 15 septembre 1816, dédiée à la Confrérie du St-Sacrement de l'autel sous le nom de Françoise. Cette cloche, dite petite cloche, a un diamètre de 0,58 m et donne la note *Fa*. D'après M. Jamet, elle pèse de 130 à 135 kg (360 livres).

Inscriptions : *"Loué soit à jamais le Très Saint Sacrement de l'Autel. — Confrérie des Pénitents. Parrain J.J. Corompt et Mairaine dame d'Harenc née Vincent de Panette. M. J.B. Crozet vicair, J. Oriol recteur, J. et Ant. Oriol sacristains"*.

Effigies de la 3^e cloche

Première face : Vierge portant l'enfant Jésus — Deuxième face : St Sacrement adoré par deux anges. — Marque du fondeur : Burdin fondeur à Lyon, 1816.

Sur deux faces latérales : écusson armorié.

Les nouvelles cloches de 1926

Au nombre de deux ; fondues par la maison "Les Fils de Georges Paccard" à Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, ont été bénites solennellement le 2 mai 1926 par S.G. Monseigneur Faugier, évêque d'Abydos, auxiliaire de Lyon.

Première cloche : destinée à remplacer la cloche fêlée Melchiorine du même poids et du même ton que celle-ci. Pèse environ 260 kg et donne la note *Do*.

Inscription : *Paroisse de St-Julien-Molin-Molette — Je m'appelle Victoire.*

Brisée en sonnant le glas des soldats morts pour la Patrie pendant la grande guerre 1914-1918, j'ai été refondue en 1926 pour chanter la gloire de Dieu et paix aux hommes de bonne volonté. Parrain : J.M. Barallon au nom des père et mère. Marraine : A. Vergne, veuve Serve, au nom des veuves, Curé Desvignes Pierre Marie. Effigies : Le Sacré-Cœur, St Julien, Ste Jeanne d'Arc, Marque des fondeurs.

Deuxième cloche : Fondue le samedi 20 mars 1926, pèse environ 900 kg, donne la note *Fa*.

Inscriptions : *Françoise est mon nom. Consacrée à St Julien, soldat martyr Patron de cette église. Mon parrain Claude-Marie Gillier et son épouse née Fanny Giraud ma marraine m'ont donnée à la paroisse de St-Julien-Molin-Molette pour pleurer ses Morts, fêter ses joies, faire monter au ciel les louanges de Dieu, inviter tous à la prière, conjurer les fléaux, attirer les bénédictions de Dieu sur toutes les familles, faire descendre la Paix dans les âmes.*

Inscriptions : *Sancte Juliane ora pro nobis ne mama morte tempestate vel grandine bello, peste, fame percamur. 1926, Pie XI pape régnant. L.J. Card. Maurin Arch. de Lyon, P. Desvignes curé.*

Effigies : *Ste Vierge, St François de Sales, St Claude. Marque des fondeurs C.G. mars 1926. Laudate Dominum de coetis laudate eum in excelsis.*